



| DÉLIBÉRATION 57-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 JUIN 2026*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	4
Procurations	4
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 01 juin 2026 (01/06/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **vendredi 05 juin 2026 (05/06/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON, Maire.

Présents (19) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, BARBIER Nathalie, FOUBERT Philippe, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, ALEXANDRE Maria, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique

Excusés avec procuration (4) : SALBY Marina (procuration Mylène ROUCH EYCHENNE), VILLARD Patricia (procuration Sabine LOPEZ), CAUBET Sébastien (procuration à DARIO Cédric), GIROUSSE Laurent (procuration à COUTHIER Dominique)

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la proposition des membres appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts.

La CCID intervient principalement en matière de fiscalité directe locale.

Elle émet notamment des avis sur :

- les évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties ;
- les changements affectant les propriétés ;
- les réclamations relatives aux valeurs locatives ;
- les travaux de mise à jour des bases fiscales réalisés par l'administration fiscale.

La Commission Communale des Impôts Directs est composée :

- du Maire ou de son adjoint délégué, président de droit ;
- de commissaires titulaires et suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants le nombre de commissaires et de 8 titulaires et 8 suppléants.

Le conseil municipal doit établir une liste de contribuables en nombre double, soit 16 titulaires et 16 suppléants.

Le directeur départemental des finances publiques désignera ensuite, membres définitifs de la commission.

par **REÇU EN PRÉFECTURE**

le 10/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260605-5702026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

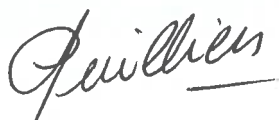
- **Désigne** les délégués titulaires et suppléants dont les noms suivent comme délégués à la Commission Communal des Impôts Directs :
Titulaires : BRUNEL Gilbert, DIAZ Ghislaine, TARKHI Mohamed, DARNAUD Joël, SIMON Laurence,
GADAIS Sandrine, POLYCARPE Sylvie, DELMAS Claude, ESTIVILL Annick, BIREBENT Guy,
VOSGIEN Laurent, GUDOLIN Didier, GIRAUD Olivier, DONAT Jean, SPADI Jean-Luc, MOUILLAT Didier

Suppléants : BIDAULT Denis, SARABI Christine, EYCHENNE Pascal, ALIBERT Jacqueline,
DARDIER Martine, PUIGSERVER Catherine, GIRMA Carole, VIDAL Candy, ROQUES Jean-
Pierre, RIERA Denis, ESPINOSA Christelle, BARBIER Bernard, DELMAS Soline, DURAND Régine,
GIOVAGNOLI Alain, ROUAN Sylvie
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance


Nicole QUILLIEN

Le Maire,


Valérie DILLON

